

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt-sept janvier, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Camille Flammarion, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

21 janvier 2016

A l'exception de :
Madame MARTIN a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur DONNE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE.
Monsieur POUSSET a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Date du
Conseil Municipal

27 JANVIER 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GUGLIELMI est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1/ MANDAT SPECIAL – DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION AU FESTIVAL DE LA BANDE DESSINEE D'ANGOULEME

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 29

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle et événementielle engagé depuis 2014, la Ville de Pornichet souhaite développer son offre d'animations en avant-saison. Après étude des différentes formes d'expression artistiques représentées dans la Région et conformément à la stratégie poursuivie visant à conforter l'attractivité et le dynamisme de la Ville, la Municipalité entend proposer dès 2016 un temps fort de la bande dessinée, avec l'organisation de la première édition d'un festival au printemps 2017.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Pour mener à bien ce projet, tout en assurant la singularité de l'évènement pornichétin, il convient de constituer un réseau des futurs acteurs, d'identifier des auteurs et de profiter de l'expérience des festivals existants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de confier un mandat spécial à une délégation constituée de deux élus (Madame LE PAPE et Monsieur BEAUREPAIRE), pour se rendre les 28 et 29 janvier prochains au festival de la bande dessinée d'Angoulême.

Les dépenses (transport, hébergement et restauration) seront remboursées sur présentation des justificatifs et forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'Etat. La collectivité prendra en charge directement les accréditations professionnelles (25 € par personne).

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 19 janvier 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne mandat spécial à une délégation constituée de deux élus (Madame LE PAPE et Monsieur BEAUREPAIRE).
- Autorise la prise en charge des frais engagés, tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR